

# La retraite approche

Combien d'argent devrez-vous retirer? En aurez-vous assez?



Depuis des années, vous épargnez pour la retraite. De combien d'argent pensez-vous avoir besoin pendant cette période? En aurez-vous assez? Avez-vous une stratégie de retraits? Avez-vous un plan pour faire face aux difficultés imprévues?

L'estimation du montant dont vous avez besoin durant votre retraite nécessite à la fois une réflexion personnelle et des calculs. Si vous devez prendre votre retraite dans cinq à dix ans, le temps est venu de revoir attentivement votre planification. C'est le moment d'effectuer une estimation de vos dépenses et de vos retraits pour toute la durée de votre retraite.

Vous passerez probablement de la phase d'accumulation d'actifs à celle de leur utilisation et vous chercherez à constituer un flux de revenu flexible et fiscalement avantageux pour régler vos dépenses fixes ainsi que vos dépenses discrétionnaires.

Vous devriez aussi penser à vous préparer à des événements imprévus, comme un diagnostic de maladie de longue durée. Ces éléments, ajoutés aux facteurs économiques et de marché, pourraient avoir une incidence sur votre capacité à tirer des fonds de vos sources de revenu de retraite.



## Principales questions à résoudre

Pour savoir si vous aurez assez d'argent et ce que vous devez faire pour préparer une retraite sûre, commencez par vous poser certaines questions importantes sur vos objectifs de retraite. En voici quelques-unes à aborder avec votre conseiller TD :

- Quel est mon horizon de retraite?
- Combien puis-je me permettre de dépenser à la retraite?
- Quelles sont mes sources de revenu de retraite (prestations gouvernementales, régimes de retraite et placements enregistrés et non enregistrés)?
- Aurai-je des dettes lorsque je prendrai ma retraite?
- Disposerai-je d'une assurance maladie suffisante?
- Est-ce que je vendrai ma maison parce que je ne pourrai plus l'entretenir ou parce que j'aurai besoin du produit de la vente pour financer ma retraite?
- Laisserai-je un héritage à mes enfants ou petits-enfants?
- Laisserai-je un montant à un organisme de bienfaisance?

Vous devrez ensuite passer en revue vos flux de revenu à la retraite. Votre revenu de retraite vous permettra-t-il d'atteindre vos objectifs de retraite? Plongez dans vos dossiers financiers à la recherche des renseignements suivants pour ensuite les aborder avec votre conseiller TD :

Premièrement, évaluez vos dépenses fixes probables. Ces dépenses comprennent les coûts du logement (impôt foncier, entretien, services publics, primes d'assurance, etc.), de l'alimentation, des vêtements et des transports.

Deuxièmement, estimez vos dépenses discrétionnaires. Avez-vous l'intention de voyager davantage une fois à la retraite? Allez-vous pratiquer un loisir pour lequel vous devrez engager des frais? Et quelle place donnerez-vous aux divertissements?

## Revenu de retraite : sources et actifs

Comme la plupart des Canadiens, vous disposerez peut-être de plus d'une source de revenu de retraite. Vous pourrez choisir le moment ainsi que le montant de vos retraits à même vos actifs et votre épargne-retraite. Voici les sources de revenu et les actifs de retraite les plus courants :

### Revenu

- Régime de rentes du Québec (RRQ) ou Régime de pension du Canada (RPC)
- Sécurité de la vieillesse (SV)
- Régimes de retraite d'employeur à prestations déterminées ou à cotisations déterminées
- Rente viagère

### Actifs

- Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- Comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Placements et comptes d'épargne non enregistrés
- Valeur nette de la maison

Envisagez de discuter avec votre conseiller TD de la répartition de vos actifs, compte tenu de vos objectifs financiers et personnels, de votre espérance de vie et de votre attitude à l'égard du risque.

## Définition d'une stratégie de retraits

Votre plan de retraite dépendra des sources de revenu que vous avez constituées, de vos objectifs et de vos dépenses projetées. Votre stratégie de retraits doit s'adapter à vos besoins et être assez flexible pour répondre aux situations imprévues influant sur vos dépenses à la retraite. Rencontrez votre conseiller TD afin de concevoir une stratégie de retraits, et éventuellement des mesures d'urgence, qui vous seront utiles au cours de la retraite.

Voici quelques-unes des stratégies de retraits les plus courantes :

1. **Conversion de votre REER en FERR avant l'âge de 71 ans :** Vous avez peut-être amassé une somme importante dans votre REER et avez l'intention de convertir celui-ci en FERR à vos 71 ans. Toutefois, si vous prévoyez de faibles revenus de retraite avant vos 71 ans, vous aurez peut-être intérêt à convertir votre REER plus tôt afin d'étaler l'incidence fiscale des retraits de votre FERR. Souvenez-vous que vos cotisations au REER ont été déduites de vos revenus et ont fructifié à l'abri de l'impôt et que, après la conversion en FERR, vous devez faire des retraits minimaux annuels à inclure dans votre revenu annuel imposable. Un autre avantage à

cette stratégie est que les retraits FERR pourraient être éligibles au crédit d'impôt pour le revenu de pension (non remboursable) de 2000\$ à partir de 65 ans, à condition de n'avoir aucune autre source de revenu de pension éligible.

2. **Calcul des retraits minimaux de votre FERR selon l'âge de votre conjoint :** Si votre conjoint est plus jeune que vous, vous pouvez réduire le montant de vos retraits minimaux en les fondant sur son âge. Le retrait annuel minimal obligatoire d'un FERR correspond à un pourcentage prescrit, qui dépend de votre âge le 31 décembre de l'année précédente, multiplié par la valeur de votre FERR en début d'année. Ce pourcentage augmente à mesure que vous vieillissez; vous devez donc retirer de plus gros montants de votre FERR au cours des dernières étapes de la retraite. Toutefois, si votre conjoint est plus jeune que vous, vous pouvez calculer vos retraits minimaux en fonction de son âge et réduire ainsi les retraits annuels obligatoires. Veuillez noter que, si vous choisissez de calculer vos retraits minimaux en fonction de l'âge de votre conjoint, vous devez le faire avant de commencer à retirer de l'argent de votre FERR.
3. **Réinvestissement du revenu de placement :** Si vous disposez d'actifs non enregistrés importants qui incluent des actions procurant des dividendes et que votre compte prévoit le réinvestissement automatique des dividendes, vous pourriez, selon vos besoins de revenu de retraite, demander qu'on vous paie les dividendes en espèces au lieu de les réinvestir. Généralement, l'impôt sur les dividendes est payable l'année où vous les recevez, qu'ils aient été réinvestis ou versés en espèces. Si vous prenez vos dividendes en espèces, cela réduira votre besoin de faire des retraits de vos CELI ou de vos REER ou de liquider des placements. Pensez à demander à votre conseiller TD comment gérer vos comptes non enregistrés d'une manière efficace du point de vue fiscal, tout en répondant à vos besoins de liquidités à la retraite.

## L'évolution des dépenses liées à la retraite

Faisons l'hypothèse que les dépenses liées à la retraite se divisent en quatre grandes étapes, qui se chevauchent parfois :

- L'adaptation à la retraite (de 60 à 63 ans, par exemple)
- Les années de retraite active (de 64 à 70 ans)
- La réduction des activités (de 70 à 80 ans)
- Les années moins actives (de 80 à 90 ans)

Le point de départ de votre planification consistera à réexaminer attentivement vos objectifs et à réfléchir aux événements qui pourraient influencer sur vos dépenses.

Supposons que vous souhaitez prendre une retraite anticipée. Durant votre période d'adaptation, vous chercherez à constituer un flux de revenu flexible et fiscalement avantageux afin de pourvoir à vos dépenses discrétionnaires et non discrétionnaires pour le reste de votre vie. Après avoir passé des années à accumuler le revenu nécessaire à votre retraite, vous aborderez l'étape de leur utilisation.

À l'étape active de la retraite, vous dépenserez peut-être plus, par exemple en voyageant très souvent, en visitant vos petits-enfants, en consacrant plus d'argent aux passe-temps et aux divertissements ou en effectuant des dons de bienfaisance.

Vous commencerez peut-être à ralentir vos activités pour des raisons de santé. Vous pourriez ne voyager moins qu'avant et vous pourriez consacrer plus d'argent à des dépenses liées à votre santé, comme des traitements médicaux, des rénovations ou des soins à domicile.

Finalement, votre santé pourrait limiter votre capacité d'action. Vos dépenses discrétionnaires pourraient diminuer sensiblement pendant cette période.

## CONCLUSION

Il est essentiel de planifier votre retraite et vous avez intérêt à travailler avec votre conseiller TD pour bien vous préparer. Évaluez comment vos besoins à la retraite évolueront avec le temps. Parlez de la répartition de vos actifs avec votre conseiller TD pour vérifier si elle vous permettra de répondre à vos besoins. Une planification active peut vous donner l'assurance d'avoir bien préparé votre retraite ainsi que pour des événements imprévus qui pourraient.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. <sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.